

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE**

**MAIRIE
DE
MARQUEFAVE
31390
☎ 05.61.87.85.13**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le vingt Novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 16 Novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PAYEN, Maire.

Etaient présents : Mme Nathalie ASPE, M. Romain BASSO, M. Frédéric BELLIA, M. Rodolphe BONNANS, Mme Céline CAMACHO, Mme Véronique CHEVRIE, M. Pascal DEBACQ, M. Gilles DELAPORTE, Mme Sandrine FURBEYRE, Mme Martine GILAMA, M. Laurent PIGNER, Mme Carole SAINT-MARTIN, Mme Anne-Marie SALADO.

Etait absent excusé ayant donné procuration : M. Gaëtan INARD ayant donné procuration à M. Frédéric BELLIA

Etait absent excusé : Aucun

Etait absent : Aucun

Monsieur le Maire demande le huis clos, à titre exceptionnel, en raison du confinement décidé au vu des circonstances sanitaires actuelles.

Il propose de passer au vote

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le huis clos est accepté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 06/11/2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. Il n'y en a pas.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Mme Anne-Marie SALADO est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1) **Information sur l'arrêté portant transfert de certains pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la CCV.**

Monsieur le Maire donne suite à la discussion amorcée lors de la précédente séance et apporte les précisions suivantes sur le sens de son arrêté. Il rappelle notamment le sens des arrêtés pris en 2014 et 2017 puis le vote du Bureau Communautaire le 10 septembre qui propose de reconduire la démarche passée.

Ces éléments concourent à transférer les pouvoirs de police en matière de collecte des déchets ménagers et d'accueil et d'habitat des gens du voyage ; et conserver les pouvoirs de police en matière de voirie et d'habitat dont l'exercice semble plus pertinent au niveau communal.

2) **Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP : modification de la délibération du 10 juillet 2020.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui lui est adressé par Mme le Sous-Préfet. Son contrôle de légalité a émis une remarque concernant la délibération du conseil municipal du 10/07/2020.

Il fait observer que, conformément au décret n°2010-997 du 26/08/2010, les congés de maladie et de longue durée entraînent une suspension du bénéfice du régime indemnitaire dans sa totalité. Il demande si le conseil municipal accepte de modifier sa délibération dans ce sens.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a plus. Il fait procéder au vote.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de modifier sa délibération en date du 10/07/2020 et de suspendre le bénéfice du régime indemnitaire dans sa totalité dans les cas de congés longue maladie et les congés de longue durée.

Il autorise M. le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3) Délibérer sur le projet d'extension du réseau d'éclairage public sur la RD10 au lieu-dit « Auribail

Le Maire informe le conseil municipal de l'étude réalisée par le SDEHG concernant l'extension du réseau d'éclairage public sur la RD 10 au lieu-dit "Auribail". En effet, suite au nouvel aménagement des arrêts de bus par le Conseil Départemental au lieu-dit "Auribail", le projet de création d'une extension du réseau d'éclairage public issu de la commande P7 "AURIBAIL" a été étudié. Il comprend la mise en place de 2 points lumineux supplémentaires en bordure de la RD 10 afin d'éclairer l'ensemble de la zone d'arrêt de bus ainsi que la traversée piétonne.

Monsieur le Maire précise que la part restant à la charge de la commune est estimée à 2 689€

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a plus. Il fait procéder au vote.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver le projet tel qu'il vient de lui être présenté et autorise M. le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

-Monsieur Pascal DEBACQ soulève la question du remplacement des candélabres qui ne fonctionnent pas, route de Longages. Monsieur le Maire confirme que le SDEHG est intervenu pour réparer mais qu'il faudra finalement procéder au remplacement sous peu.

-M. Romain BASSO évoque le dossier de l'élagage des branches sur les principaux chemins communaux. M. le Maire et M. BELLIA répondent que le dossier est complexe et que, grâce à l'appui des services techniques de la CCV, ils sont finalement arrivés à obtenir une intervention à la mi-janvier 2021.

-M. Frédéric BELLIA pose la question de la possibilité d'obtenir la reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle pour le risque sécheresse. M. le Maire répond que la démarche entreprise l'année dernière a abouti à un rejet de la demande mais qu'un nouveau dossier de demande sera déposé pour 2020, malgré tout.

-M. Gilles DELAPORTE donne une information concernant le contrat d'hébergement du site internet de la commune qui arrive à échéance et les autres solutions envisagées notamment avec HGI.

Il présente également une première maquette du journal communal à paraître.

-Mme Anne-Marie SALADO évoque les subventions attribuées aux associations et le fait qu'elles soient surtout conditionnées par la présentation du compte rendu de l'emploi des deniers publics (bilan annuel).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le : 24 Novembre 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le : 16 Novembre 2020.

Le secrétaire de séance,



Anne-Marie SALADO



Le Maire,



Eric PAYEN

